



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

15 novembre 2020

Numéro 183

Droits de l'enfant, la nécessité de la laïcité



La Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU, le 20 novembre 1989 reconnaît et protège les droits spécifiques des enfants au regard des Droits de l'Homme de la Déclaration universelle du 10 décembre 1948.

La liberté de l'Homme se construit pas à pas dès l'enfance et la Convention pose ainsi le principe de « *l'intérêt supérieur de l'enfant* ».

Cependant, à l'analyse du texte, on décèle les pressions, culturelles, politiques, religieuses qui n'ont pas permis de rédiger une Convention de portée universelle. Interfèrent dans cette Convention les Droits des enfants ou ceux des parents ou même ceux des États. La notion de « *valeurs nationales du pays* » comporte trop d'imprécisions et se trouve, par là-même, laissée à l'appréciation de chaque pays, dont on connaît pour certains les abus fondés sur cette même définition. La notion de « *famille* » n'a pas, aussi, la même portée selon les cultures ou les pays. Néanmoins, cette Convention constitue une référence pour **la protection des enfants** dans une série de domaines : travail juvénile, embrigadement dans des conflits armés, commerce des enfants et toutes formes d'exploitations qu'il convient de combattre sans relâche. Cette Convention est donc, avant tout, un texte de protection de l'enfance.

Les Droits de l'enfant, pour nous DDEN, sont indissociables de la laïcité. Ainsi, l'École laïque répond à cette exigence « *Au nom de l'intérêt de l'enfant* », comme nous le proclamons, lors de chaque congrès, dans notre résolution générale.

L'univers de l'enfant, et l'École en particulier, ne peuvent échapper à une approche laïque de ses Droits. Les Droits de l'enfant doivent favoriser son accès à l'autonomie et à l'exercice responsable de sa liberté de conscience. Le principe de laïcité est ainsi la condition de l'accès de l'enfant à la liberté, à la responsabilité et à l'esprit critique. L'École publique a l'obligation d'accueillir tous les jeunes, au-delà de l'origine des familles, des inégalités sociales et des convictions particulières des uns et des autres. Elle doit répondre à l'exigence de laïcité, à l'accès à une culture commune partagée afin qu'ils deviennent des citoyens libres et autonomes. La question des Droits de l'enfant se situe au cœur de nos préoccupations de DDEN, et pas à pas, aidons-les à « *Se construire Citoyen* » comme nous le proposons dans notre concours national éponyme.

En ces moments difficiles, les enseignants et plus largement les éducateurs ont un rôle éminent à jouer dans la lutte contre le refus des Droits fondamentaux, comme la liberté d'expression, les préjugés et l'intolérance et, pour l'égalité et le respect de l'autre. Comme le stipule l'article premier de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* ».

Eddy Khaldi, 11 novembre 2020

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Conv_Droit_Enfant.pdf

SOMMAIRE

+ Les DDEN et les Droits de l'Enfant

+ CNAL : Lettre au ministre

+ Minute de silence : 400 événements ont perturbé l'hommage à Samuel PATY

+ Collectif laïque national : Reconstruire la République Laïque

+ 93^{ème} Congrès nationale de l'AGEEM

+ JPA : Inscrire le dispositif « les vacances apprenantes » dans le projet de loi de finances 2021

+ Les conditions de développement du numérique dans l'Éducation

+ Rentrée difficile pour les élèves en situation de handicap

+ AG du CAPE du 23 octobre 2020

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

LES DDEN et « LES DROITS DE L'ENFANT »

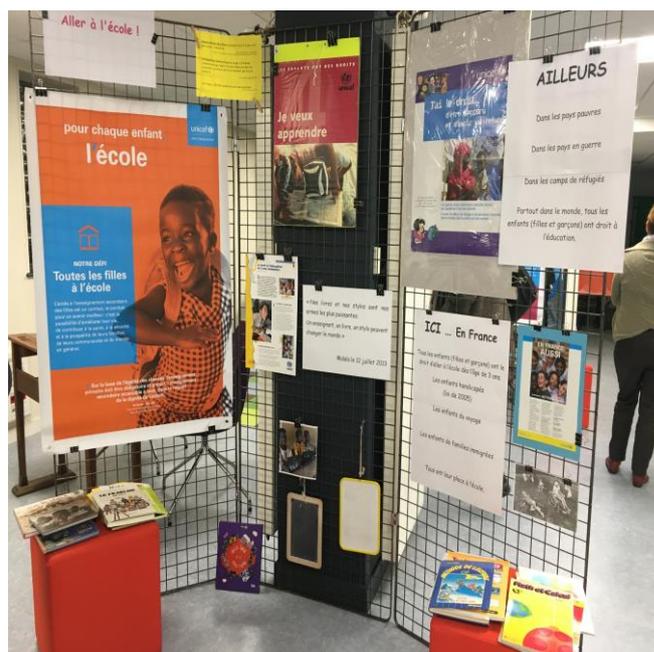
par Bernadette GELEZ, DDEN du Cher

Depuis 2002, la commission **Droits de l'enfant** fonctionne sur le département du Cher. Les membres qui la composent sont des partenaires de l'Éducation Nationale. Il est intéressant de citer parmi ces personnes le CDDP/Canopé (Centre Départemental Documentation Pédagogique), l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École), l'ADOSEN-MGEN (Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale), l'Unicef (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance), le CCMM (Centre Contre les Manipulations Mentales) et les DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale).

L'objectif de cette commission est de mettre en valeur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (la CIDE). Cette dernière voit le jour le 20 novembre 1989. Un texte composé de 54 articles rend obligatoire la reconnaissance des droits de l'enfant. « *L'enfant n'est plus seulement un être à protéger mais aussi un sujet de droits* ». C'est le traité international le plus largement et le plus rapidement ratifié jusqu'à ce jour.

Pour valoriser cet anniversaire qui a lieu à l'échelon national le 20 novembre chaque année, la commission des droits de l'enfant, à Bourges, choisit parmi les nombreux articles de cette Convention un ou plusieurs articles dont l'intérêt ne peut que susciter la curiosité des enfants et de nombreuses questions. En fonction du ou des articles retenus, les membres de la commission préparent au cours de l'année scolaire des situations concrètes face auxquelles les enfants seront conduits à préparer dans le cadre du projet de classe soit une recherche de situations sur leur lieu de vie, soit des situations d'enfants ici en France ou ailleurs qui feront écho avec la thématique de l'article choisi. Pour les membres de la commission, les réunions de travail préparatoire à la réalisation d'une exposition au CDDP/Canopé lors de la semaine du 20 novembre favorisent une recherche de textes, de photographies, de situations ludiques qui permettent alors à l'enfant, sur le lieu de l'exposition de compléter ses recherches et même de façon active de trouver des indices pour retrouver l'article de la Convention. La complémentarité Enseignant et son groupe classe avec les membres de la commission est essentielle. Ainsi les enfants non seulement viennent rechercher des informations mais présentent aussi ce qu'ils ont réalisé dans leur classe avant leur visite : enquête, « *stop-motion* », animation en volume, qui, « *saisie* » par le biais des outils numériques sont ainsi mis à la disposition des autres qui visiteront à leur tour l'exposition. Là nous sommes de façon implicite en

plein dans le droit à l'expression de même que lorsqu'ils préparent un petit compte-rendu d'enquête en lien avec l'article choisi, les membres de la commission, lorsqu'ils accueillent la classe, mettent les enfants en situation d'acteur-radio. Cette dernière étant enregistrée sur des ondes propres au département pour la radio scolaire. Cette prise de paroles met, là encore, les enfants en situation d'écoute, de respect des propos présentés par des camarades et favorise la capacité de communiquer, de se faire comprendre.



Cette année 2019, le 20 novembre prenait un caractère tout à fait exceptionnel puisqu'il s'agissait des 30 ans de la CIDE. Comment vivait-on il y a **30 ans** ! Qu'est-ce que cela pouvait représenter pour les enfants ? La vie quotidienne, à l'école, les repas, le matériel scolaire... Tout ceci fut prétexte à enquêter auprès de leur famille ou dans leur quartier de vie... Afin qu'ils se préparent à venir visiter l'exposition, les élèves ont réalisé une enquête sur l'école (droit à l'éducation), les possibilités de loisirs (droit à la culture) ... Cela constitua le premier temps de leur visite : Canopé aida pour la prise de son car chaque classe avait donné aux élèves un rôle : celui qui interviewe, celui qui gère la prise de paroles de chaque camarade qui répondait et même celui qui gérait le son. Sur des panneaux d'affichages ou sur des espaces réservés à cette évolution les enfants ont pu découvrir un téléphone avec son combiné, loin de ressembler au smartphone actuel, l'ardoise et la craie loin du tableau numérique par exemple... Toute la saisie de chaque petite enquête, grâce à la radio scolaire peut ainsi être écoutée par des classes urbaines ou rurales qui n'ont pas pu visiter l'exposition.

Le deuxième temps de cette animation permet la mise en valeur de la réflexion « être acteur de ses droits ». La commission avait préparé des photos d'enfants, qui, ici et ailleurs ont agi ou agissent encore pour défendre le droit des enfants. Citons par exemple Greta Thunberg (Suède) qui lutte pour un environnement sain, Malala Yousafzai (Pakistan) combat pour la non-discrimination et notamment pour que les filles puissent aller à l'école, Bana Alabed (Syrie) qui soutient le droit à la protection en cas de conflit et parmi d'autres Emma Gonzalès (Etats-Unis) pour le droit à la protection. Chaque panneau réalisé par la commission présentait l'un des personnages, sa fiche d'identité ainsi que son lieu de vie. Il fallait situer cette photo sur une carte du monde. Afin de rendre interactif cette présentation de petites étiquettes portant un indice favorisait l'identification du droit en lien avec la personne qui le défend. La Convention adaptée aux enfants était affichée et permettait de mettre les enfants en situation de recherche de l'article défendu par tel ou tel personnage de l'exposition et ce selon les indices repérés.

Pour finir, chaque classe inscrite et volontaire pour « vivre » cette exposition, un bref moment d'échange interpella les enfants : « Et vous ? Comment pouvez-vous à votre échelle être acteur de vos droits ? » (des enfants ont évoqué, par exemple, le respect de l'environnement ...)

Le travail de cette commission contribue à enrichir le projet pédagogique de toute classe. Il est là pour aider les enseignants à l'éducation citoyenne de leurs élèves pour vivre leurs droits dans une vraie laïcité.



Monsieur le Ministre,

Depuis 2015, le **9 décembre est la journée de la laïcité à l'École**. Cette année, cette journée aura un relief particulier au regard de l'attentat islamiste qui a visé Samuel Paty, à la suite d'un cours portant sur la liberté d'expression. Cette liberté fondamentale constitue avec la liberté de conscience, les conditions de l'émancipation individuelle et assure, par le pluralisme des idées, l'existence même de la démocratie.

Pourtant cette journée de la laïcité n'a pas encore complètement trouvé sa place. En effet, en 2018 le CNAL a conduit une enquête portant sur l'application du principe de laïcité à l'École, et vous nous avez fait l'honneur de conclure le colloque où nos travaux ont été restitués. Nous y avons montré qu'une action spécifique était menée le 9 décembre par seulement 18% des écoles et établissements.

Dans ce moment où la laïcité doit être mieux comprise et partagée, les organisations constitutives du CNAL estiment qu'au-delà de l'indispensable hommage à Samuel Paty organisé le 2 novembre, une réponse pédagogique doit être élaborée par les équipes éducatives, avec des temps forts aux alentours du 9 décembre 2020.

Ainsi, nous vous demandons de **donner une impulsion significative à cette journée de la laïcité** au plus tôt, de manière à permettre aux personnels de construire des dispositifs pédagogiques nécessaires à la compréhension de ce haut principe républicain par nos élèves.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses

P/O la Ligue de l'Enseignement, la FCPE, la fédération des DDEN, l'Unsa-Education et le SE-Unsa

Le 12 novembre 2020

Rémy-Charles Sirvent

Secrétaire général du CNAL



Minute de silence : 400 évènements ont perturbé l'hommage à Samuel Paty

Le ministère de l'Éducation nationale a recensé quelque 400 "événements qui ont perturbé la minute de silence organisée en hommage au professeur Samuel Paty" le lundi 2 novembre, dont la moitié dans des collèges, un gros quart dans des lycées et 21 % dans des écoles.

Le ministère distingue "160 cas de refus de participation ou de perturbation de la minute de silence, 150 cas d'apologie du terrorisme" et "une petite centaine d'événements, plus sérieux encore, dont certains (environ une dizaine) ont pu donner lieu à des suites judiciaires : menaces, dégradations, provocations autres".



LA FRANCE, C'EST NOUS TOUS

RECONSTRUIRE LA RÉPUBLIQUE LAÏQUE Par le COLLECTIF LAÏQUE NATIONAL

Après l'assassinat de Samuel Paty, enseignant de l'école de la République, le 16 octobre 2020, la tuerie du 29 octobre à Notre-Dame de Nice, vient nous rappeler les enjeux auxquels notre pays se trouve de nouveau confronté.

Samuel Paty, enseignant d'Histoire-Géographie, était égorgé puis décapité devant son collège, dans un acte d'abjecte barbarie, par un islamiste de 18 ans, nourri au poison de l'extrémisme religieux, de la haine de la liberté de penser et de la haine de l'autre.

Le crime de Samuel Paty ? Avoir fait son métier, simplement, courageusement. Avoir, comme chaque année, illustré un cours d'Enseignement moral et civique sur la liberté de la presse par des caricatures. Parmi ces caricatures, celles publiées par Charlie, qui valurent à ses membres les plus éminents de mourir sous les balles d'autres fous de dieu. Samuel Paty, dont nous ne répéterons jamais assez le nom, était l'objet, depuis deux semaines de la vindicte de parents islamistes radicaux, qui avaient ameuté les réseaux salafistes et fréristes. Cette lapidation virtuelle s'est transformée en une mise à mort bien réelle devant une administration et une police prises de court.

Cet acte d'une insupportable cruauté a précipité le martyr d'un homme de bien et plongé la France dans la peine et la colère. Cette colère semble salutaire ; le gouvernement et le Président de la République, après l'évolution encourageante amorcée par le discours du 2 octobre aux Mureaux, semblent avoir mesuré l'ampleur du péril qui guette notre pays. Ils annoncent et ont commencé à appliquer des mesures policières et judiciaires fortes. Le Collectif laïque national, qui depuis longtemps alertait les pouvoirs publics, souhaite que l'État s'attaque enfin aux menées séditeuses de ceux qui prétendent imposer à la République leurs dogmes et préceptes asservissants.

Mais cette réaction, toute nécessaire qu'elle soit, ne suffira pas à combler les brèches qui ont été ouvertes dans la laïcité depuis près de quarante ans, par des gouvernements aveugles, indifférents, voire complaisants, influencés par les orientations communautaristes et concordataires prônées par l'UE et, en France, par certains milieux intellectuels et universitaires.

C'est tout l'édifice laïque qui est aujourd'hui à reconstruire, dans les institutions comme dans les esprits, dans les termes mêmes énoncés par la Loi de Séparation du 9 décembre 1905, et dont le principe a été confirmé par la Constitution.

Il est temps d'en finir avec cette lente érosion de nos principes, sous les coups des jurisprudences accumulées par le Conseil d'État, contre la lettre et l'esprit de la Loi de 1905. Il est temps que l'ensemble du territoire français soit enfin uni sous une seule loi émancipatrice. Il est temps de constitutionnaliser les principes de la loi du 9 décembre 1905, définis aux articles 1er et 2 de la loi de séparation



des Églises et de l'État et notamment son article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

L'École laïque et républicaine est le creuset de la République, comme l'ont très bien compris ses adversaires et ses ennemis mortels. Il est temps de constater une fois pour toutes l'échec des dérives multiculturalistes au sein de l'école, le danger du dualisme scolaire, pour réhabiliter la formation du citoyen par l'apprentissage des savoirs disciplinaires. Il est temps de former les maîtres pour en refaire des hussards noirs de la République laïque, et non des animateurs prêchant un « vivre ensemble » inconsistant.

Le Collectif ne peut passer sous silence la dérive d'une partie des associations et des syndicats jadis progressistes, de partis et mouvements politiques de droite comme de gauche, qui les a conduits soit à nier les dangers de l'islamisme, soit à pactiser avec lui par angélisme ou par clientélisme électoral.

À cette dérive, un organisme institutionnel comme l'Observatoire de la Laïcité a prêté son concours en substituant l'inter-convictionnalité à la laïcité, en réduisant le concept de « liberté de conscience » à la seule « liberté de croire ou de ne pas croire ». Cet organisme dépendant du Premier ministre est allé jusqu'à prendre le parti des adversaires de la laïcité, de tribune en préface, de critiques des laïques les plus respectés en tweets incontrôlés.

Des efforts de longue haleine doivent être soutenus par des paroles et des actes publics cohérents et respectueux de nos principes constitutionnels et de nos lois. Le Collectif a dénoncé et dénonce encore toutes les entorses faites quotidiennement à nos principes, dans les communes, les départements, les régions, les services de l'État. Assez de participation des élus à telle ou telle fête religieuse, assez d'inaugurations de lieux de prière, assez d'adjoints aux délégations incluant « les cultes », assez de contournements permanents de la loi de séparation pour financer les cultes... Si la laïcité se manifeste par l'autorité éclairée de l'État et la lutte frontale contre la barbarie islamiste, elle ne reconquerra les cœurs que par le respect par tous, élus et hauts-fonctionnaires en tête, de ses principes et de ses pratiques ; par la concrétisation pour tous des promesses de la République.

Le Collectif reste préoccupé que la construction, sous l'égide des pouvoirs publics, d'un « islam de France » étranger au principe de laïcité, fasse entrer dans ses instances des personnages appartenant ou ayant appartenu à la mouvance islamiste.

La laïcité est LE principe émancipateur de notre temps, contrairement à ce que veulent nous faire croire depuis quarante ans ses ennemis, mais aussi ses faux-amis qui l'empoisonnent à coup d'adjectifs doucereux, d'inter-convictionnalité ou de coexistence. Seule la laïcité est capable de nous mener sur le chemin de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

L'événement terrible qui vient de nous frapper nous oblige, en l'honneur et en mémoire de Samuel Paty, à relever le défi d'une laïcité pleine et entière, seule à même d'assurer la paix civile.

Nous en appelons à tous les acteurs de la société civile et politique, aux responsables associatifs et syndicaux, aux enseignants, aux citoyens de la République à quelque niveau de responsabilité qu'ils se trouvent, afin qu'ils se sentent redevables de la transmission des principes républicains, qui ont conduit, au travers des âges et des luttes, à l'émancipation du peuple français.

Monsieur le président de la République, Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les représentants du Peuple et les élus territoriaux, le temps des arrangements et des concessions est révolu. Il faut, et nous nous y employons de longue date, redonner aux Français la fierté de leur modèle émancipateur et fraternel.

Fait à Paris, le 04 novembre 2020 (contact@collectif-laique-national.org)

Les signataires : valeurs républicaines, Grande Loge Féminine de Memphis, Misraim, Association des libres penseurs de France (A.D.L.P.F), Grande Loge Mixte Universelle, Association Laïcité Liberté Grand Orient de France, C.A.E.D.E.L., Mouvement Europe et Laïcité, La LICRA, Comité 1905 Auvergne Rhône Alpes Libres MarianneS, Comité 1905 PACA, La Ligue du Droit International des Femmes (LDIF), Comité Laïcité République, Lumières Laïques Cercle Maurice Allard, EGALE Observatoire de la Laïcité de Provence (O.L.P.A), Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN), Union des Familles Laïques (U.F.A.L), Femmes Contre les Intégrismes, Regards de Femmes, Vigilance Universités, #Reseau 1905,

AGEEM
**93ème CONGRÈS NATIONAL de l'Association Générale
des Enseignants des Écoles et classes Maternelles publiques**

Imagin'air d'école... L'imaginaire décolle ! Pour apprendre, ouvrons les portes de l'imaginaire

19-20-21 octobre 2020 à Bressuire

Le conseil d'administration et moi-même tenons à vous remercier particulièrement pour votre présence cette année. Nous vous témoignons toute notre gratitude et surtout nous sommes très heureux de vous avoir accueillis pour ce 93e congrès à Bressuire.

Maryse **CHRETIEN** présidente nationale

120 propositions pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire

Un rapport officialisé auprès des Ministères de l'Éducation et de la Justice défend notamment la qualification pénale des faits de harcèlement et un suivi obligatoire des enfants harcelés, comme des harceleurs. À trois semaines de la Journée nationale contre le harcèlement scolaire, prévue le 5 novembre, les conclusions de la mission gouvernementale « *Comprendre et combattre le harcèlement scolaire* » ont été remises, le mardi 13 octobre, aux Ministres de l'Éducation et de la Justice, MM. Blanquer et Dupond-Moretti, et présentées à l'Assemblée nationale. Tirées d'un rapport signé du député (MoDem) Erwan Balanant du Finistère que « *Le Monde* » a pu consulter, elles plaident pour une intensification de la lutte contre des violences répétées qui touchent, estime-t-on, près de 700 000 enfants chaque année, plus d'un élève sur dix au cours de sa scolarité et jusqu'à deux ou trois enfants par classe.

Le Député Erwan Balanant qui avait fait inscrire en 2019 un « *droit pour les enfants à une scolarité sans violence* » dans le Code de l'éducation, a choisi de regarder le phénomène dans ce qu'il a d' « *endémique et de protéiforme* ». « *Nous avons tous un vécu empreint de harcèlement scolaire, souligne-t-il dès la première page du rapport. En tant que victime dans l'hypothèse la plus traumatisante, mais également comme auteur ou, le plus souvent, comme témoin* ».

Un quart des victimes a déjà envisagé le suicide, note-t-il et il n'est malheureusement pas rare qu'elles franchissent le pas. Saisir la « *réalité* » du harcèlement (l'un des axes de la mission assignée, en novembre 2019, par le premier ministre d'alors, Edouard Philippe, au député Balanant) implique de regarder au-delà de la classe et de la cour de récréation, pour s'intéresser aussi

COVID ET CANICULE



à ce qui se joue sur les temps périscolaires, aux abords des établissements comme devant les écrans. **Cyberharcèlement, cybersexisme et revenge-porn sont les nouvelles formes d'une violence** dont font les frais des enfants équipés d'outils numériques et connectés aux réseaux sociaux de plus en plus tôt. « On a aujourd'hui le sentiment que le harcèlement classique diminue, mais que la cyberviolence explose, avec un effet viral terrible pour la victime », explique le député, dont l'une des préconisations fortes – une sur 120 – vise à établir un baromètre annuel du harcèlement scolaire pour « objectiver » le phénomène et « obliger » tous les personnels de terrain à faire des « remontées ».

Le centre de recherche Hubertine Auclert relevait déjà, en 2016, que 30 % des adolescents de 12 à 15 ans – et 17 % des filles – avaient été confrontés à des cyberviolences à caractère sexuel au cours de l'année. On est sorti du déni, que faire, alors ? Le présent rapport, dont tout un chapitre retrace la « lente prise de conscience » qui a marqué la société et la vie politique française, en remontant aux Assises nationales sur le

harcèlement, convoquées en 2011 par le Ministre de l'Éducation de l'époque, Luc Chatel (dont Jean-Michel Blanquer était le numéro deux), ne conteste pas les progrès réalisés. « *Il y a encore dix ans, on parlait de chamailleries entre élèves ; on est sorti du déni* », souligne M. Balanant.

Il salue, entre autres, l'interdiction du téléphone portable au collège en 2018, l'expérimentation d'un dispositif « *clé en main* » – un plan de prévention structuré fourni aux établissements – dans six Académies pilotes depuis 2019, ou encore le déploiement sur le terrain de la méthode dite de la « *préoccupation partagée* ». Le vrai enjeu est à l'intérieur de l'Éducation nationale. Le volet prévention doit être appuyé par la création « *d'espaces de paroles* » consacrés aux échanges entre professeurs, parents et enseignants, ou de « *groupes de soutien* » composés d'adolescents. D'autres propositions relèvent du cadre réglementaire voire du domaine législatif.

Le député du Finistère souhaite imposer la « *prise en charge psychologique tant de l'élève harcelé que de l'élève harceleur* » avec un renforcement du nombre de psychologues scolaires ; « *la création d'un délit spécifique de harcèlement scolaire* » au même titre que le délit de harcèlement au travail, passible de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende : pour se faire, il parie sur l'élaboration d'une politique interministérielle incarnée dans un groupement d'intérêt public rassemblant les associations nationales, les représentants ministériels et les plates-formes numériques privées. Cette politique serait en partie financée par la taxe sur les Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft).

Le destin législatif de ces 120 propositions reste incertain, faute de place dans le calendrier parlementaire. Prônant « *une école de l'empathie* », M. Balanant finalise une proposition de loi sur la base de son rapport qu'il compte présenter le 5 novembre. Une échéance symbolique.

Édith Semerdjian, conseillère fédérale

CF/L'article du Monde :

<https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/10/13/120-propositions-pour-lutter-contre->

[le-harcèlement-en-milieu-scolaire_6055784_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/10/13/120-propositions-pour-lutter-contre-le-harcèlement-en-milieu-scolaire_6055784_823448.html)

La Jeunesse au Plein Air (JPA) sollicite le soutien des Députés pour inscrire le dispositif « vacances apprenantes » dans le Projet de loi de Finances (PLF) 2021

Mis en place dans un contexte particulier, pour répondre à une urgence éducative et sociale née du confinement, le dispositif « vacances apprenantes » a été conçu comme une réponse publique, permettant à 125 000 enfants et jeunes de bénéficier d'activités éducatives, en centres de loisirs, en colo ou au sein de leur école. Ce bilan est positif au regard des conditions très particulières et des délais très courts pour sa mise en place.

Alors même que ce dispositif avait été doté d'un budget de 200M€, et que s'ouvre le débat sur la loi de Finances 2021, il convient de s'interroger sur son avenir d'autant plus que la crise sanitaire et économique se poursuit, impactant plus encore les plus fragiles. A ce jour, le projet de loi de finances 2021 ne fait apparaître aucune ligne budgétaire spécifique dédiée au renouvellement de cette action. C'est pourquoi, la Jeunesse au Plein Air a sollicité, par courrier, par le biais de son Président, le soutien des Députés, pour inscrire le dispositif « vacances apprenantes » dans le PLF, avec en annexes, une proposition d'amendement et des propositions pour faire de « *vacances apprenantes* » un élément de réponse aux enjeux de notre société.



Pour satisfaire aux règles de recevabilité financière, cet amendement propose de minorer (Article 33-Etat B) du même montant les crédits de l'action 6 du programme 163 dédiée au SNU (Service National Universel) et du programme 147 relatif à la politique de la ville. En effet, le contexte sanitaire rend difficile la mise en place du Service National Universel (SNU) et plusieurs objectifs rejoignent ceux des vacances apprenantes. Pour la politique de la ville, il s'agit de déployer les « vacances apprenantes » dans le cadre des « quartiers d'été » comme pour l'édition 2020. Le programme « vacances apprenantes » serait ainsi doté d'un budget de 50M€ en créant deux lignes.

Au-delà des financements, la JPA propose des modalités d'utilisation de ces fonds, dans le cadre « vacances apprenantes » (neuf propositions) dont les principaux objectifs sont : apporter une aide financière pour partir en séjour, à tous les enfants avant ou juste après l'entrée au collège ; moduler l'aide apportée pour le départ en séjour selon plusieurs critères ; rendre accessible aux « classes moyennes basses » les aides au départ ; maintenir les centres de loisirs dans le dispositif « vacances apprenantes » ; informer les familles sur l'intérêt éducatif des centres de loisirs et colonies de vacances et les accompagner pour faciliter le départ de leur enfant ; inscrire les colos au sein de Projets Educatifs de territoire (PEDT) ; inscrire dans un parcours éducatif la participation des enfants aux centres de loisirs, classes de découvertes et colos ; sensibiliser les enseignants à l'intérêt éducatif et social des loisirs et des vacances ; accompagner les communes et intercommunalités en zone rurale.

La Fédération des DDEN soutient le projet d'amendement proposé par la Jeunesse au Plein Air pour reconduire les moyens dédiés au dispositif « vacances apprenantes ».

Chantal **Detrez**, Conseillère fédérale

OUTILS INTERESSANTS POUR DES INTERVENTIONS

LAÏCITE, 30 ANS DE A GAUCHE. (Documentaire de LCP d'une durée de 48 minutes)

Le lien ci-contre permet de le visionner :

https://www.youtube.com/watch?v=VjXVsWYUNZk&ab_channel=LCP

La clairvoyance d'Élisabeth BADINTER nous aide à comprendre l'horreur que l'on vit aujourd'hui. Ce document est difficilement communicable à des élèves mais peut être exploité très efficacement en formation des enseignants...

CROYANCES ET SAVOIRS par PHILIPPE MERIEU (Intervention de 2 minutes 13)

<https://france-fraternites.org/l-ecole-laique-separer-les-croyances-et-les-savoirs-avec-philippe-merieu/>

Le projet de l'école laïque, c'est de séparer les croyances d'un côté et les savoirs de l'autre. Les croyances nous appartiennent et l'école ne cherche pas à les éradiquer. J'ai le droit de croire en Dieu, mais aussi que je vais me réincarner dans une grenouille, mais c'est une croyance. C'est une croyance qui appartient à une communauté". Philippe Meirieu, spécialiste des sciences de l'éducation et de la pédagogie

Document utilisable pour lancer un débat.

Maître Badinter en hommage à Samuel Paty "héros de la laïcité" (3 minutes)

Là où les mots "valeurs républicaines" prennent un sens plein et entier. 3 minutes de clarté, de force et de conviction dans le tumulte quotidien.

<https://www.facebook.com/tenoua/videos/377365296743276>

CREATEUR DE DYNAMIQUE COLLECTIVE



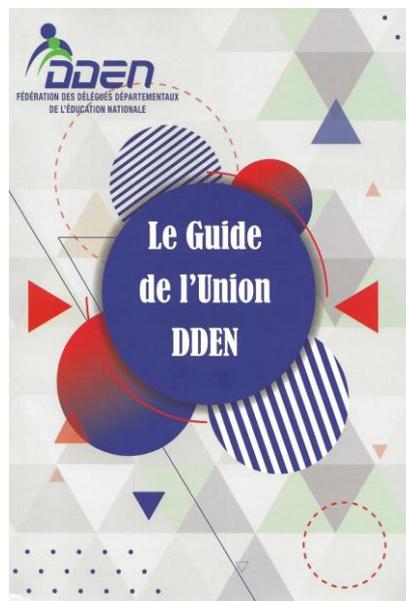
DES OUTILS DE LA FEDERATION POUR LES UNIONS DEPARTEMENTALES

Passez vos commandes par mail : federation@dden-fed.org



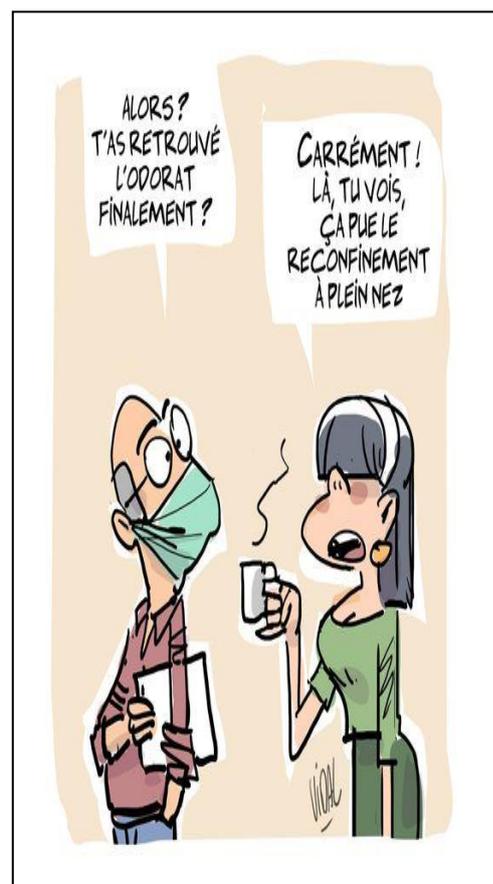
Le livret « Laïcité »

100 exemplaires 25 euros + frais de port



Le Guide l'Union DDEN

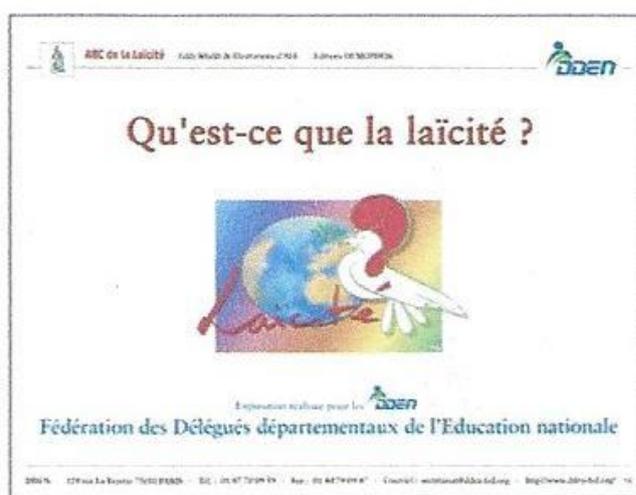
3€ adhérent – 15€ non adhérent + frais de port



2 expositions



Charte de la laïcité à l'école



Qu'est-ce que la laïcité ?

Exposition en A2 (60x40) plastifiée 4 œillets 70 euros les 2 expositions 36 panneaux + frais de port
Exposition en A1 (80x60) plastifiée 4 œillets 120 euros les 2 expositions 36 panneaux + frais de port

« L'École doit d'abord inculquer les valeurs de la République et non celles d'une religion ; former des citoyens et non des fidèles. »

Emmanuel MACRON, le 2 octobre 2020

Les conditions du développement du numérique pour l'éducation

Les "États généraux du numérique pour l'Éducation" ont eu lieu à Poitiers les 4 et 5 novembre et Jean-Michel Blanquer les a clôturées en faisant plusieurs annonces dont voici les grandes lignes.

+ "**Créer une concertation ouverte** pour prolonger la dynamique des EGN" fait partie des conclusions qui s'imposent au terme des débats. Le ministère a publié 40 "propositions" organisées selon 5 thématiques se résumant en trois axes : davantage de concertation, de sécurité et d'accessibilité.

+ **Organiser "une nouvelle gouvernance plus participative au niveau national et dans les territoires"**, avec au niveau national "un comité stratégique" comprenant "les représentants des collectivités territoriales, les syndicats représentatifs des personnels de l'éducation, les associations de parents d'élèves, des représentants des élèves, les opérateurs du ministère de l'éducation nationale, les associations représentatives de la EdTech, la DGE, des représentants du monde de la recherche, etc." Ces instances seraient déclinées au niveau territorial, mais aussi "au niveau des écoles et établissements scolaires" avec pour le 1er degré "un comité de circonscription présidé par l'IEN avec des représentants des communes, des parents d'élèves, des enseignants, des directeurs d'école, etc."

+ « **Associer chercheurs et enseignants pour une conception collaborative d'outils adaptés aux besoins de la communauté éducative et une analyse de leurs usages** " (proposition 10) tandis que (proposition 37) serait créé "**l'Education Data Hub**", une plateforme "de données d'éducation", ce qui ferait "avancer la recherche en éducation" et aiderait à "construire des services plus performants".

+ En matière de sécurité, à noter la propositions 36, "**intégrer le programme européen GAIA-X, cloud souverain pour l'hébergement des données scolaires**" sur ce "meta-cloud européen".

Voir : <https://www.economie.gouv.fr/gaia-x-1-cooperation-franco-allemande#:~:text=GAIA-X%20%3A%201%20C3%A8re%20coop%20C3%A9ration%20franco-allemande%20%20Pour%20une,%C5%93uvre%20du%20projet%20GAIA-X%20dans%20les%20prochains%20mois>

+ et, proposition 31, "**renforcer le cadre de confiance**" autour du Code de conduite et du RGPD. "Créer une plateforme unique de référencement des ressources et

outils numériques utilisables par les enseignants dans le respect du RGPD et code de conduite".

L'ONISEP serait chargé de concevoir "**un espace numérique personnel**". Chaque élève aurait accès, "dès le début de sa scolarité, à un portail personnalisé et sécurisé de services et de ressources ainsi qu'à des applications d'éducation et d'orientation référencées" (proposition 14). Pour sa part, le CNED serait chargé de "**développer des dispositifs et des services de téléenseignement et de soutien à distance gratuits pour les élèves**" (proposition 11).



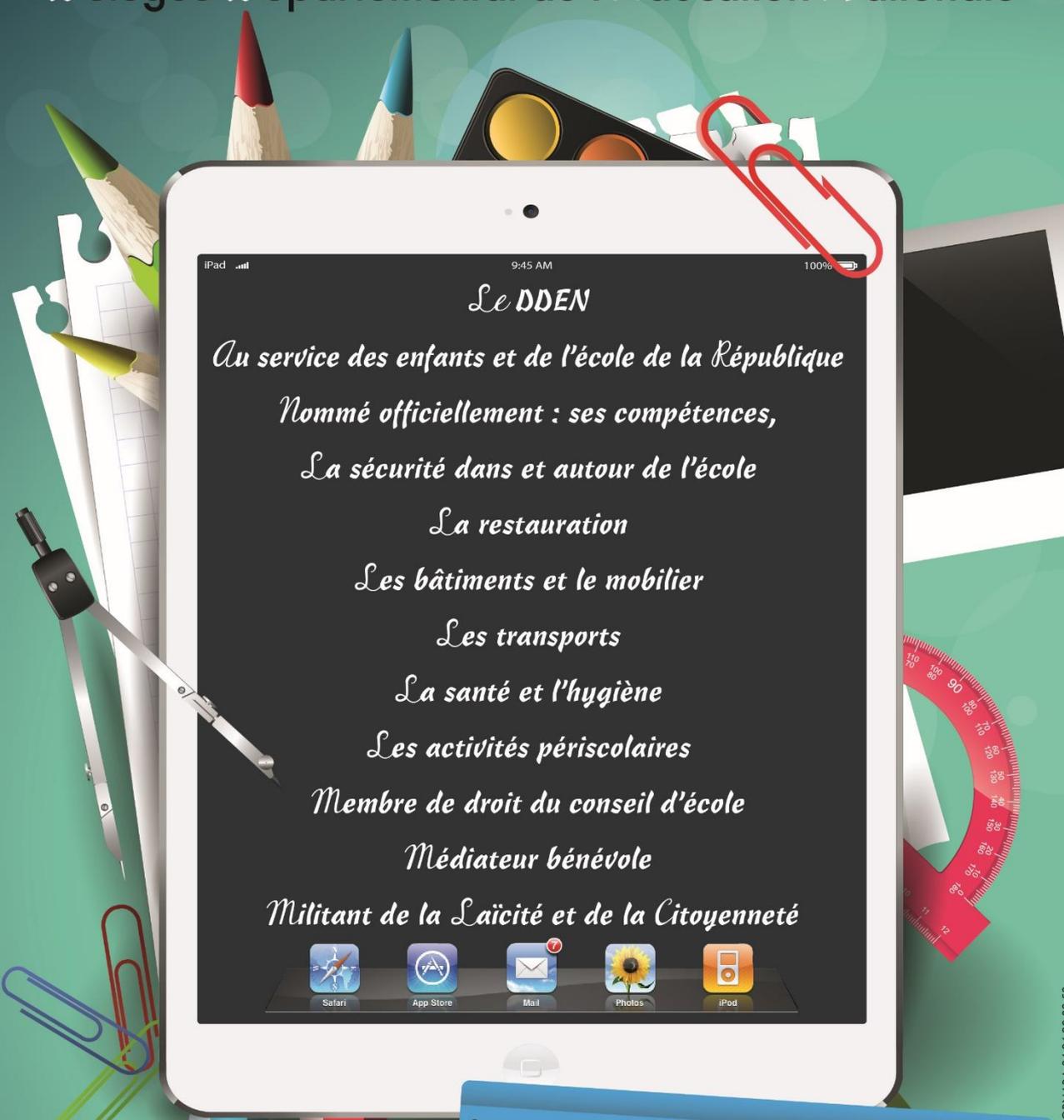
+ **Un équipement numérique minimal pour les écoles** : A noter plus particulièrement la proposition 16, "fournir une aide ciblée à l'équipement numérique des élèves" avec "des prêts de matériel aux élèves et parents repérés en difficulté" tandis que (proposition 18) les écoles et les établissements se verraient "garantir un socle numérique minimal en matière d'équipement" et que seraient renforcés "les moyens de maintenance des équipements et infrastructures numériques des écoles et établissements (de la compétence des collectivités) en incitant la mutualisation des moyens (l'objectif étant d'avoir un technicien informatique par établissement)".

+ Grâce à un "**Pass' connexion éducation**" (proposition 19), "les élèves et les professeurs pourraient accéder gratuitement (ou à coût très réduit)" à des "services et ressources éducatifs". La certification des compétences passe **par PIX** (service public en ligne pour évaluer développer et certifier ses compétences numériques) pour les enseignants, les élèves et les parents (propositions 7, 13 et 21). (Voir le site : <https://www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-competences-numeriques-6989>)

L'ensemble du rapport : https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/uploads/decidim/attachment/file/506/propositions_egn_2020.pdf

Une École, Un DDEN

Délégué Départemental de l'Éducation Nationale



Le DDEN

Au service des enfants et de l'école de la République

Nommé officiellement : ses compétences,

La sécurité dans et autour de l'école

La restauration

Les bâtiments et le mobilier

Les transports

La santé et l'hygiène

Les activités périscolaires

Membre de droit du conseil d'école

Médiateur bénévole

Militant de la Laïcité et de la Citoyenneté

Safari App Store Mail Photos iPod



Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'Enseignement Public
Association nationale de Jeunesse et d'Éducation Populaire - Association ambassadrice de la Réserve citoyenne
de l'Éducation nationale - Siège social : Ministère de l'Éducation nationale
Fédération des DDEN - 124 rue La Fayette - 75010 Paris - 01 47 70 09 59
E-mail : federation@dden-fed.org - <http://www.dden-fed.org>

RENTRÉE DIFFICILE POUR LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

La rentrée de septembre 2020 a été difficile pour bon nombre d'élèves en situation de handicap.

Après la période de confinement entre mars et mai, la reprise, malgré la priorité annoncée par le ministre de scolariser en priorité les élèves en situation de handicap, est restée chaotique. Nombreux sont les élèves qui n'ont pas retrouvé le chemin de l'école, soit par refus des parents de l'y envoyer, soit par refus des enseignants de les accueillir au nom du protocole.

Le retour à l'école en septembre était une nécessité pour ne pas décrocher complètement jusqu'au deuxième confinement que nous connaissons actuellement.

Les annonces du ministre à propos des moyens déployés à la rentrée ne doivent pas masquer la réalité. Beaucoup de dispositions annoncées ne sont pas encore opérationnelles partout : équipe mobile d'appui à la scolarisation, comité départemental de suivi de l'école inclusive... Les PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé) fonctionnent cahin-caha en gérant tant bien que mal les AESH. La réponse à la scolarisation des élèves en situation de handicap ne peut pas se résumer à la création de 8000 postes d'AESH. Combien d'élèves ne sont pas accueillis à l'école par manque d'AESH ou par ce que celui-ci est absent ?

Depuis le mois de mars 2020, l'inclusion scolaire est en régression et la pente sera difficile à remonter. Nous avons besoin d'unir nos forces, le chemin est encore long pour que l'école de la République soit inclusive dans une société réellement inclusive.

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIERE

Assemblée générale permanente du CAPE (AGP) - 23 octobre 2020

L'Assemblée générale du CAPE 2019-2020 a souligné que l'année passée a été marquée par 3 faits majeurs : crise sanitaire et sociale, odieux attentats à l'encontre des valeurs de la République et du principe de laïcité, ciment de la cohésion de notre société, et par de nombreuses évolutions au sein des gouvernances associatives. Pour sa dixième année d'existence, le CAPE a su, à l'image des DDEN, mobiliser ses membres pour porter une dynamique renouvelée au regard des enjeux économiques et sociaux. Il s'est engagé à **resserrer les liens entre associations et mener une réflexion porteuse de positions partagées. Cette orientation sera portée par une feuille de route** en 4 axes structurés autour du **principe de co-éducation** :

- Promotion des positions des membres du CAPE sur les questions d'éducation et des valeurs de la République dans le débat public
- Prise en compte de la fracture numérique dans le contexte de crise sanitaire
- Enjeux de la formation et de l'accompagnement des acteurs de la co-éducation
- Projet de forums nationaux et locaux pour l'éducation de demain

Quatre groupes de travail ont été constitués, un par axe. Pour souligner cette nouvelle dynamique, un travail de réappropriation et d'actualisation de la « **charte d'engagement des membres du CAPE** » est initié.

Les échanges entre membres ont également débouché sur :

- la mise en place d'une stratégie commune pour participer au **Grenelle de l'Éducation**,
- une analyse partagée du dispositif « vacances apprenantes », qualifié de positif malgré les craintes formulées lors de sa création,
- l'élaboration d'une réflexion autour des classes de découverte.

Agnès BATHIANY, Directrice générale des PEP et Arnaud TIERCELIN, Responsable Education à la Ligue de l'Enseignement ont été élus, respectivement, Présidente et Trésorier-Secrétaire.

Un calendrier annuel des réunions du CAPE a été validé. La prochaine aura lieu le 27 novembre à 14h.